

Image not found or type unknown



Comment reduire un Preavis de location

Par **doudou04**, le **14/07/2013 à 10:27**

[fluo]Bonjour[/fluo] je suis locataire d'une maison , celle-ci a bougé elle est fissurée les fondations on bouge elle est humide et les murs moisissent , je voudrais déménager mais mon préavis est de 3 mois ne pouvant pas payer deux loyers en même temps est-ce une raison pour réduire le préavis et dois-je faire constater l'état et par qui ?
[fluo]Merci[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **14/07/2013 à 20:39**

Bonjour, il vous faudrait un certificat d'insalubrité mais le temps de l'obtenir vos 3 mois de préavis seront finis, cordialement